



Institut de *défense pénale*

SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2012

9H00 – 17H00*

MARSEILLE



SEMINAIRE DE FORMATION

L'AVOCAT ET LA VERITE

**La vérité à l'épreuve du procès pénal / Vérité judiciaire et culture de résultat
Justice et mensonges / Vérité et raison d'état**

L'Institut de Défense Pénale rouvre la porte cadenassée du rapport des avocats à la vérité

7H de
formation
validées

Conférence conçue et animée par
**Mes Alain MOLLA, Avocat honoraire
& Philippe VOULAND, Avocat au Barreau de Marseille**

**NOVOTEL MARSEILLE VIEUX PORT
36 Bd Charles Livon 13007 MARSEILLE**

***PETIT DEJEUNER & DEJEUNER SUR PLACE**

Avec

**William BOURDON Olivier MORICE
François SAINT PIERRE Hervé TEMIME**
Avocats
Marc CIMAMONTI
Procureur de la République à LYON

PROGRAMME

Accueil 8 h 30 - Matinée - 9h 00 à 13h

*** 1 : La vérité : exigeante ? encombrante ? accablante ?
Repère indispensable ou piège inutile ?** (Approche personnelle, presque intime)

L'avocat est-il le premier juge de son client ? La vérité le concerne-t-il ?
Quel accompagnement pour le déni ou le mensonge en cas de vérité accablante ?
Passif, prudent, critique, résigné, résistant, ou engagé ?
L'intime conviction de l'avocat : indispensable ou indifférente ?
Malaise, fierté ou ressenti du devoir accompli quand un coupable manifeste est innocenté.

Intervenant : Hervé TEMIME

*** 2 : Vérité(s) construite(s) : distance, coopération ou compromission ?**

(Approche éthique et déontologique)

« Qu'est-ce que je dis Maître ?

Quelle coopération à l'élaboration de quel récit ?

=>

L'avocat peut-il contribuer à la construction d'une vérité ?

L'avocat compromis par la construction d'un mensonge ?

Conseille-t-on d'avouer ? Au nom de quelle vérité ?

Mensonge du justiciable ou de l'avocat ?

Secret professionnel : une obligation de mensonge passif ?

Intervenant : **WILLIAM BOURDON**

*** 3 : Vérité(s) recherchée(s) : accès à la recherche de la vérité pour l'avocat.**

(Approche juridique : évolution et état du droit positif)

Utilité des demandes des parties, réticence des Juges d'Instruction à perdre leur monopole, réalité du contrôle de la chambre de l'instruction, droit effectif ou illusoire ?

Le choix de « laisser faire » est-il encore possible ?

La tentation d'investiguer soi-même face à l'inertie.

Vérité et preuve scientifique : s'incliner ou s'obstiner : on fait quoi face à une ADN qui parle ?

Intervenant : **François SAINT PIERRE**

Après midi - 14h 15 à 17h

*** 4 : Vérité(s) disputée(s) : Vérités d'avocat et vérités de magistrat.**

(Approche juridique et institutionnelle)

Convergence, complémentarité ou Antagonisme ?

Dangers de l'affrontement rhétorique à l'audience : un Procureur peut-il préférer son réquisitoire à la vérité ?

Magistrature auréolée du monopole de la définition de l'intérêt social, convaincue d'accéder à l'impartialité ?

Avocature réduite à la condition de mercenaires indifférents aux préoccupations d'intérêt général ou de protection de l'ordre public ?

Procureur et juge (parquet et siège) : une démarche identique pour approcher la vérité ?

Intervenant : **Marc CIMAMONTI**

*** 5 : Vérité(s) cachée(s) : Pot de terre et pot de fer.** (Approche politique)

Justice et vérité historique. Justice et raison d'état.

Quand la vérité dérange le pouvoir politique... Quand l'investigation publique traîne.

Quand les puissants cadennassent une vérité.

De la difficulté d'être cet avocat qui affronte.

Quand les médias rivalisent à connaître la vérité et que la tempête médiatique souffle.

Intervenant : **Olivier MORICE**

TARIF : 430,56 € TTC (SOIT 360,00 € HT) – ELEVE AVOCAT : 100,00 € TTC

POSSIBILITE DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE PAR LE FIF-PL*

* Une prise en charge individuelle est possible si elle parvient au FIF PL au plus tard le jour de la tenue du colloque
FIF PL 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 – Tel : 01.55.80.50.00 / Fax : 01.55.80.50.29

Institut de Défense Pénale – Organisme de formation n° 93 13 11 458 13

N° SIRET : 453 944 381 00012 N° TVA Intracommunautaire FR06453944381

--

BULLETIN D'INSCRIPTION A IMPRIMER ET A RETOURNER PAR COURRIER A L'IDP AU PLUS TARD LE 12 JUIN 2012

L'AVOCAT ET LA VERITE – 15 SEPTEMBRE 2012 – MARSEILLE

SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2012

9H00 – 17H00*

MARSEILLE



*Institut de **défense** pénale*



Nom : Prénom :
Cabinet : Barreau :

Adresse :

Tel : Fax : e-mail :

participera au séminaire de formation du Samedi 15 Septembre 2012 à 9h00

règle la somme de 430,56 € TTC (360,00 €HT) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale

règle la somme de 100,00 € TTC (élève avocat) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale

CONDITIONS D'ANNULATION : pour toute annulation postérieure au 13 SEPTEMBRE 2012, les frais seront de 107,64 € TTC soit 90,00 € HT.

L'annulation doit être formulée par écrit. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par un Confrère de son choix.

42 rue Montgrand 13006 Marseille – tel : 04 91 13 40 43 / Fax : 04 91 13 40 44 e-mail : mdp@defensepenale.com – www.defensepenale.com